



Briefings de Bruxelles sur le développement rural
Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

**Briefing n° 10 : Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) :
Impacts et défis pour les pays ACP**

29 avril 2009

**Le système communautaire CE de prévention, de découragement et d'élimination de la
pêche INN**

Jean-Pierre VERGINE, DG MARE, Commission européenne

Résumé

Contexte

La pêche INN menace dangereusement la durabilité des réserves halieutiques et la biodiversité marine. Actuellement, 75 % des réserves halieutiques sont surexploitées ou du moins pleinement exploitées, et ce sont précisément ces espèces qui sont généralement visées par les pêcheurs INN. En dépit de l'adoption du PIA-INN de la FAO en 2001, de telles pratiques demeurent florissantes et en expansion.

L'objectif du Règlement INN de la CE est de garantir la durabilité des ressources halieutiques marines et d'améliorer l'efficacité des obligations internationales juridiques et autres liées à leur conservation et à leur gestion en jugulant la pêche INN.

Règlement INN

Le Règlement INN a été adopté le 29 septembre 2008 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'un instrument transparent et non discriminatoire applicable à l'ensemble des navires de pêche quel qu'en soit le pavillon et visant à prévenir, à dissuader et à éliminer la pêche INN, dans toutes les eaux maritimes, ainsi que la commercialisation de leurs produits dérivés au sein de la Communauté ou l'implication des ressortissants de celle-ci dans des activités de pêche INN.

Afin de garantir l'absence de produits dérivés de la pêche INN sur les marchés, le règlement s'efforce de garantir la pleine traçabilité de tous les produits de la pêche négociés avec la Communauté, via un système de certification des prises. Ce système fait partie intégrante du Règlement INN, qui améliorera et facilitera également le contrôle et le respect des règles de conservation et de gestion, en coopération avec les pays tiers. Il peut également s'appliquer aux exportations de prises de navires CE, si le pays de destination finale requiert un certificat de prise.

Le règlement envisage également des dispositions sur le contrôle de l'État de port, sur l'assistance mutuelle, sur un système d'alerte communautaire afin de mettre l'accent sur les activités de vérification dans des situations à risques, sur le partage d'informations avec des pays tiers, sur l'identification des navires INN et des pays non coopératifs et sur l'interdiction du soutien direct ou indirect par des ressortissants européens de la pêche INN sous n'importe quel pavillon, quelle que soit la destination des prises. Afin de garantir son application efficace, le règlement envisage également des sanctions harmonisées, proportionnées et dissuasives pour les infractions graves.

La DG MARE est actuellement en train d'élaborer des règles d'exécution des dispositions techniques du règlement, qui devraient être adoptées à la mi-2009, en parallèle avec la publication d'un manuel de conseils pratiques sur l'application du règlement destiné aux opérateurs et aux autorités CE et des pays tiers.

Pêche INN et pays ACP

Ce sont les pays en développement qui paient le prix fort de la pêche INN, en particulier les communautés côtières dont la subsistance dépend des pêcheries.

La DG MARE s'efforce d'aider les pays tiers (parmi lesquels les pays ACP) dans la lutte contre la pêche INN via le règlement, qui comprend des dispositions spécifiquement destinées à cet effet. La DG MARE a déjà participé à deux réunions de questions et réponses sur le règlement avec les représentants des pays ACP. Des rencontres bilatérales ont également été organisées avec plusieurs États ACP.

Dans le contexte de cet engagement, la DG MARE organise et finance des séminaires régionaux pour les autorités des pays en développement. Le premier a eu lieu en Afrique du Sud les 4 et 5 mars pour les pays africains situés en-dessous de l'équateur, les pays insulaires de l'océan Indien occidental et la péninsule arabe. Le deuxième séminaire s'est tenu en Colombie, les 26 et 27 mars pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un troisième sera organisé au Vietnam les 14 et 15 mai pour les pays asiatiques et un quatrième, au Cameroun, les 11 et 12 juin, pour les pays d'Afrique occidentale et du Nord. La DG MARE envisage également la tenue d'un cinquième séminaire pour les pays insulaires du Pacifique.